



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Votre immeuble est recensé
cette année.

À partir du 19 janvier 2023,
un agent recenseur de la Ville
vous sollicitera.

Muni d'une carte officielle,
il est tenu au secret professionnel
et les données recueillies sont
confidentielles.

Merci de l'accueillir.

Simple et rapide, faites-vous recenser en
ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
Renseignements au 3975 ou en mairie